

ARTISANAT

salarié, chef d'entreprise...

POUR ÉVITER QU'UNE
SITUATION NE DÉGÉNÈRE
EN CONFLIT

Appelez-nous :

06 04 59 64 12



CPRIA

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Commission Paritaire Régionale
Interprofessionnelle de l'Artisanat

U2P • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FD

PARLER DU TRAVAIL ENSEMBLE



ça vaut le coup !

PREVENIR QUAND LES TENSIONS MONTENT POUR :

- Eviter les conflits.
- Maintenir l'emploi.
- Mieux vivre son travail.
- Améliorer la performance durable de l'entreprise.

Comment ?

La CPRIA apporte aux salariés et aux employeurs des informations et des recommandations. L'objectif est de faciliter le dialogue, pour éviter, dans la mesure du possible, un contentieux qui conduit souvent à une rupture du contrat.

Un binôme (employeur / salarié) issu de la CPRIA vous aide pour trouver des solutions.

La Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat (CPRIA) Auvergne-Rhône-Alpes est une instance de dialogue et d'échanges qui réunit les représentants des employeurs et des salariés des entreprises de l'artisanat.

CPRIA AUVERGNE-RHONE-ALPES
59 rue de St Cyr - CP 404
69338 LYON CEDEX 09



<https://auvergnerhonealpes.u2p-France.fr/cpria-auvergne-rhone-alpes>